

# Du Pré au panier

## AMAP de BENET

Produits issus de l'agriculture biologique

### Contrat de partenariat FROMAGES DE CHEVRE

Le présent contrat est passé entre :

**Le Producteur :**

**Le chant des chèvres**

**FEUFEU Manuel**

**1 route du Stade**

79230 VOUILLE

Tél. : 0623340261

E-mail : manuel.feufeu@laposte.net

SIRET : 81907493100018 NAF : 0145Z

N° Intracommunautaire : FR 47819074931

Certification : en cours

D'une part,

**L'Amapien « du Pré au Panier » :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Tél. :**

**E-mail :**

D'autre part.

#### ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

L'Amapien s'engage en son nom :

- A respecter la charte d'engagement de l'AMAP.
- A acheter sa part de la production à l'avance en reconnaissant les aléas de productions, climatiques, problèmes sanitaires ..., comme faisant partie de l'agriculture. Accepte d'assumer une solidarité vis-à-vis des producteurs, pouvant décaler une distribution mais n'entraîne aucune incidence sur le volume annuel remis.
- A venir chercher sa commande aux dates et horaires convenus et au lieu défini. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les commandes non récupérées seront reprises par la Producteur.
- A être à jour de son adhésion de 10€ à l'AMAP de Benet.
- A prévenir le Producteur en cas de changements : modification de commande (quantité), ou réception de commande par une autre personne (donner son nom).

#### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le Producteur s'engage :

- A respecter la charte d'engagement de l'AMAP.
- A fournir des fromages de chèvre issues de l'agriculture biologique et donc respectueuse de l'environnement et de distribuer ses fromages de chèvre en respectant la réglementation sanitaire en vigueur jusqu'au lieu de distribution.
- A fournir des fromages de chèvres poitevins bios:

Fromage au lait cru issu de la traite de ses chèvres. Elaboré avec des ferments naturels et moulés à la louche.

- A apporter toutes transparences vis-à-vis du prix de vente du contrat ainsi que le mode de production.
- A accueillir les "Amapiens" sur le site soit pour une "simple" visite, soit pour "mettre la main à la pâte" s'ils le désirent.

#### MODALITÉS DE DISTRIBUTION

La distribution des fromages de chèvres se fera à la petite halle de Benet 85490- **un mardi sur deux (semaines paires) de 18h00 à 19h00**, sauf les mardis fériés en respectant la période de distribution.

#### PRIX POUR LA SAISON ET MODALITÉS DE PAIEMENT

L'engagement se fera sur une saison du 01 avril au 14 octobre 2025

Les fromages de chèvres sont choisis au gré de chacun pour la période.

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par 1 chèque pour le règlement total sur la durée du contrat, par 4 chèques qui seront déposés les 1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup>-5-7<sup>e</sup> mois du présent contrat ou par 8 chèques qui seront déposés tous les mois (d'avril à novembre).

DATE	BUCHE	LAMBONAIS	CHABI	CROTTIN	AROMATISE	PALET	COEUR	FAISSELLE
PRIX	5.20 € TTC	4.10€ TTC	3.10€ TTC	2.80€ TTC	2.90€ TTC	2.20€ TTC	2.50€ TTC	2.75€ TTC
	FRAIS AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE Cendré très affiné	AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE CENDRE TRES AFFINE	FRAIS AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE Cendré très affiné	FRAIS AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE Cendré très affiné	ECHALOTE SALAPEMPA SESAME	FRAIS AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE Cendré très affiné	FRAIS AFFINE CENDRE AFFINE TRES AFFINE Cendré très affiné	
01/04								
15/04								
29/04								
13/05								
27/05								
10/06								
24/06								
08/07								
22/07								
05/08								
19/08								
02/09								
16/09								
30/09								
14/10								
TOTAL FROMA. SOMMES								

Règlement (à remplir manuellement) A BENET, le / / 2025

MONTANT TOTAL :

1 chèque global de :

4 chèques de :

8 chèques de :

L'Amapien

Le Producteur